

RCS : COLMAR
Code greffe : 6851

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COLMAR atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

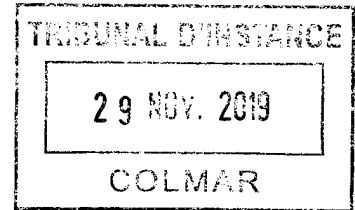
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 00323
Numéro SIREN : 402 042 634
Nom ou dénomination : 2AD

Ce dépôt a été enregistré le 23/12/2019 sous le numéro de dépôt 9169

2 A D
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 Euros
Siège social : 68240 KAYSERSBERG
17, Grand Rue des prés
402 042 634 R.C.S. COLMAR

95 B 323
209 B 9169



B I L A N
déposé au Registre du Commerce et des Sociétés

EXERCICE CLOS
LE 30 SEPTEMBRE 2018

Certifié conforme,
Le Président

Désignation de l'entreprise : SAS 2AD		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 177 RUE DE BALE		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 4 0 2 0 4 2 6 3 4 0 0 0 3 8			Néant <input type="checkbox"/>					
		Exercice N, clos le, 30092018						
		N-1 30092017						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2					
		Net 3	Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	18 925	18 123	802	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	1 086 305		1 086 305	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	4 500	4 500		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
		Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	4 500 875	2 864 501	1 636 374	1 410 951
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	816 368	715 766	100 602	93 881
	Immobilisations en cours	AV	AW					
	Avances et acomptes	AX	AY					
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	2 031 804	610 404	1 421 400	1 509 712
Créances rattachées à des participations		BE	BC					
Autres titres immobilisés		BD	BE	613		613	613	
Prêts		BF	BG					
Autres immobilisations financières *	BH	BI	8 485	2 982	5 503	5 503		
TOTAL (II)		BJ	BK	8 467 875	4 216 276	4 251 599	4 106 966	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU	206 219		206 219	212 820
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	6 118		6 118	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	690 232	109 054	581 178	525 958
		Autres créances (3)	BZ	CA	664 846		664 846	594 573
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
Disponibilités	CF		CG	461 456		461 456	430 007	
Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI	61 896		61 896	22 283	
TOTAL (III)		CJ	CK	2 090 766	109 054	1 981 712	1 785 641	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	IA	10 558 641	4 325 330	6 233 311	5 892 607	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	375 113	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

Désignation de l'entreprise SAS 2AD		Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :100.000.....)	DA	100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	3 476	3 476
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	10 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/>)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>)	DG	2 687 642	2 452 099
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	351 921	385 543
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	3 153 039	2 951 118
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	62 628	280 464
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>)	DV	779 741	528 182
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 092 718	1 152 458
	Dettes fiscales et sociales	DY	584 133	588 625
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	81 772	60 192
	Autres dettes	EA	414 160	272 348
Compte régul.	EB	65 120	59 221	
TOTAL (IV)	EC	3 080 272	2 941 490	
Ecarts de conversion passif *	ED			
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	6 233 311	5 892 607	
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 300 531	2 351 972	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 292	739	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 2AD							Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N					Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	5 858 916	FB	11 009	FC	5 869 925	5 435 303	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	608 358	FH	14 362	FI	622 720	542 903	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	6 467 274	FK	25 372	FL	6 492 646	5 978 206	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	6 901	7 347	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	171 900	132 967	
	Autres produits (1) (11)					FQ	95 443	91 147	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	6 766 890	6 209 667
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	1 997 978	1 909 944	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	6 601	(9 605)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 474 296	1 400 697	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	62 304	88 384	
	Salaires et traitements *					FY	1 249 261	1 015 367	
	Charges sociales (10)					FZ	361 393	279 352	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements}^* \\ \text{- dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	536 425	470 052
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	109 054	104 319
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)						GE	248 896	266 843
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	6 046 208	5 525 354	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	720 682	684 314	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	24 933	14 914	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	24 933	14 914	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	178 312	150 000	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	11 896	16 694	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	190 208	166 694	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(165 275)	(151 780)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	555 407	532 534	

Désignation de l'entreprise SAS 2AD		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	5 810	4 314
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	263 654	429 817
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	269 464	434 131
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	14 039	8 731
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	231 085	337 395
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	245 124	346 126
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	24 339	88 005
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	227 825	234 996
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	7 061 287	6 658 713
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	6 709 366	6 273 170
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	351 921	385 543
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY		
		IG		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	107 714	108 651
		HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC		
		RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	67 581	11 821
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
DIVERS PRODUITS EXCEPTIONNELS				5 810
PRODUITS EXCEPTIONNELS VALEUR NETTE COMPTABLE				263 654
DIVERSES CHARGES EXCEPTIONNELLES			14 039	
CHARGES EXCEPTIONNELLES VALEUR NETTE COMPTABLE			231 085	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N	
			Charges antérieures	Produits antérieurs

SOMMAIRE DE L'ANNEXE AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

	INFORMATIONS	
	PRODUITES	NON APPLICABLES
(I) FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE	X	
(II) REGLES ET METHODES COMPTABLES		
2.1 dérogations aux principes, règles et méthodes de base, comparabilité des exercices.	X	
2.2 choix effectués dans les options proposées par le code de commerce, le décret n°83.1020 du 29.11.83, le plan comptable général.	X	
2.21 méthode utilisée pour le calcul des amortissements	X	
2.22 méthode utilisée pour le calcul des provisions	X	
2.23 méthode utilisée pour l'évaluation des stocks et en-cours	X	
2.24 méthode utilisé pour l'évaluation du fonds de commerce	X	
(III) COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT		
3.1 état de l'actif immobilisé		
TABLEAU N° 2054	X	
3.2 état des amortissements		
TABLEAU N° 2055	X	
3.3 état des provisions		
TABLEAU N° 2056	X	
3.4 état des échéances des créances et des dettes		
TABLEAU N° 2057	X	
INFORMATIONS ET COMMENTAIRES SUR		
3.5 éléments constitutifs des frais d'établissements	X	
3.6 éléments constitutifs des frais de recherche	X	
3.7 éléments constitutifs du fonds commercial	X	
3.8 produits à recevoir	X	
3.9 charges à payer	X	
4.0 charges constatées d'avance	X	
4.1 produits constatés d'avance	X	
4.2 composition du capital social	X	
4.3 parts bénéficiaires	X	
(IV) ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS		
1. crédit bail	X	
2. engagements financiers	X	
3. dettes garanties par des suretés réelles	X	
4. comptes consolidés		NA
5. entreprises liées	X	
6. liste des filiales et participations	X	
(V) INFORMATIONS OBLIGATOIRES DANS L'ANNEXE DE BASE		
RAPPEL		
ce complément d'informations s'impose lorsque l'entreprise satisfait à 2 des 3 conditions suivantes		
total du bilan	> 4.000.000	EUROS
chiffre d'affaires HT	> 8.000.000	EUROS
nombre de salariés permanents	> 50	SALARIES
5.1 montant des rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction, de surveillance		NA
5.2 ventilation de l'impôt (is) entre éléments d'exploitation et éléments exceptionnels		NA
5.3 ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité		NA
5.4 ventilation par catégorie de l'effectif moyen		NA
5.5 indication des accroissements et allègements de la dette		NA

future d'impôt
(décalage entre régime fiscal et traitement comptable).

--	--

ANNEXE

annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le dont le total est de	30 SEPTEMBRE 2018	6 233 311	EUROS
et au compte de resultat de l'exercice clos le dont le total des produits est de	30 SEPTEMBRE 2018	7 061 287	EUROS
dégageant un resultat de	(Bénéfice)	351 921	EUROS

l'exercice écoulé a une durée de 12 mois recouvrant la période
du 01.10.2017 au 30.09.2018

les notes et tableaux énumérés au sommaire ci-avant font partie intégrante des comptes annuels.

- I - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Au 30 septembre 2016, la société a déprécié les titres de participation " DA PARTICIPATION" qu'elle détient pour un montant de 610 404€ à hauteur de 282 091,94 euros soit 46,21 %

Au 30 septembre 2017, la société a décidé d'augmenter la dotation pour dépréciation d'un montant de 150 000 € afin de porter la provision à hauteur de 432 092 € soit 70%

Au 30 septembre 2018, la société a augmenté la provision d'un montant de 178 312 € afin de porter la dépréciation à 610 404€ soit 100% des titres.

- II - REGLES ET METHODES COMPTABLES

les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base:

continuité de l'exploitation,
permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

la méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1 DEROGATIONS AUX PRINCIPES, REGLES ET METHODES DE BASE, COMPARABILITE DES EXERCICES.

selon l'autorité des normes comptables n° 2014-03 du 5 juin 2014, aucune dérogation significative aux principes , règles et méthodes de base de la comptabilité ne merite d'être signalée.

2.2 CHOIX EFFECTUES DANS LES OPTIONS PROPOSEES PAR LE CODE DE COMMERCE,

selon l'article 214-9 du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014, relatifs à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, à la définition et la comptabilisation et l'évaluation des actifs n'a pas eu d'incidence significative sur ces comptes. En particulier il n'a pas été identifié d'immobilisations à amortir suivant le système des composants.

2.21 METHODE UTILISEE POUR LE CALCUL DES AMORTISSEMENTS

les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition) ou de revient.

le mode d'amortissement pour dépréciation choisi pour les différents postes d'immobilisations est précisé dans le tableau n° 2055.

DUREES MOYENNES D'AMORTISSEMENT	MODE	DUREE NOMBRE ANNEES
logiciels	L	1
constructions	L	20
agencements constructions	L	10
installations techniques, materiel	L / D	5
agencements divers	L	5-10
materiel de transport	L	4
meublier, materiel de bureau	L / D	3-6

L = linéaire

D = dégressif

2.22 METHODE UTILISEE POUR LE CALCUL DES PROVISIONS

les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

cette provision est constituée en fonction du risque encouru, chaque créance ayant fait l'objet d'une appréciation cas par cas.

2.23 METHODE UTILISEE POUR L'EVALUATION DES STOCKS ET EN-COURS

les stocks sont évalués suivant la méthode: "premier entré, premier sorti".

la valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais d'accessoires.

2.24 METHODE UTILISEE POUR L'EVALUATION DU FONDS DE COMMERCE

La durée d'utilisation de notre fonds commercial est non limitée et le fond commercial ne fait pas l'objet d'amortissement. En l'absence d'amortissement, un test de dépréciation annuel a été réalisé ; celui-ci ne faisant pas apparaître la nécessité d'une dépréciation.

- III - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS
AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- 3.1 **ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE**
SE REPORTER AU TABLEAU N° 2054
- 3.2 **ETAT DES AMORTISSEMENTS**
SE REPORTER AU TABLEAU N° 2055
- 3.3 **ETAT DES PROVISIONS**
SE REPORTER AU TABLEAU N° 2056
- 3.4 **ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES**
SE REPORTER AU TABLEAU N° 2057
- 3.5 **ELEMENTS CONSTITUTIFS DES FRAIS D'ETABLISSEMENT**
NON APPLICABLE
- 3.6 **ELEMENTS CONSTITUTIFS DES FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**
NON APPLICABLE
- 3.7 **ELEMENTS CONSTITUTIFS DU FONDS COMMERCIAL**

INFORMATIONS ET COMMENTAIRES SUR

PRODUITS A RECEVOIR

3.8 MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES DU BILAN

PRODUITS	EXPLOITATION			
PRODUITS	FINANCIERS			314 909
PRODUITS	EXCEPTIONNELS			0
				0
NB	les montants sont indiqués HT	TOTAL	xx	314 909

CHARGES A PAYER

3.9 MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES DU BILAN

	MONTANT DEDUCTIBLE	MONTANT NON DEDUCTIBLE	
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES ORGANISMES DE CREDIT	1 292	0	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERS DIVERS	0	0	
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	618 608	0	
DETTE FISCALES ET SOCIALES	435 674	8 447	
DETTE SUR IMMOBILISATIONS	0	0	
AUTRES DETTES	334 999	0	
NB	les montants sont indiqués HT	TOTAL	
	TOTAL (DEDUCTIBLE + NON DEDUCTIBLE)	1 390 573	8 447
		1 399 020	

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

4.0 MONTANT DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE INCLUS DANS LES POSTES DU BILAN

CHARGES	EXPLOITATION		MONTANT
CHARGES	FINANCIERES		61 896
CHARGES	EXCEPTIONNELLES		0
			0
		TOTAL	xx
			61 896

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

4.1 MONTANT DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE INCLUS DANS LES POSTES DU BILAN

PRODUITS	EXPLOITATION			
PRODUITS	FINANCIERS			65 120
PRODUITS	EXCEPTIONNELS			0
				0
		TOTAL	xx	65 120

INFORMATIONS ET COMMENTAIRES SUR

(SUITE)

4.2	COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	NOMBRE xx	VALEUR NOMINALE
parts sociales en début d'exercice		2 000	50
parts sociales émises pendant l'exercice			
parts sociales remboursées pendant l'exercice			
parts sociales en fin d'exercice		2 000	50

- IV - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

CREDIT BAIL		MONTANT
REDEVANCES RESTANT A PAYER		
CREDIT BAIL MOBILIER		82 489
CREDIT BAIL IMMOBILIER		
TOTAL		xx 82 489

ENGAGEMENTS FINANCIERS DIVERS		MONTANT
EFFETS ESCOMPTES		0
AVAL CAUTIONS		0
ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSION		98 064
FRAIS FINANCIERS A ECHOIR SUR EMPRUNTS		471
AUTRES ENGAGEMENTS		0
TOTAL		xx 98 535

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES		MONTANT
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES ORGANISMES DE CREDIT		61 336
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		0
AUTRES		0
TOTAL		xx 61 336

ENTREPRISES LIEES

5.0 (indication des informations y afférentes résultant du bilan et compte de résultat)

SARL ALSACAFE (SIRET 332 847 698 000 54)
SARL AGDC (SIRET 381 494 244 000 50)

SOCIETE CONSOLIDANTE : SARL 2AD
177 RUE DE BALE 68 490 BANTZENHEIM
SIRET 402 042 634 000 38

6.0 **LISTE DES PARTICIPATIONS**

SARL ALSACAFE 99,98%
(8299 parts sur un total de 8 300 parts)

SCI MERCURE 99,00%
(99 parts sur un total de 100 parts)

SCI DAGE 1,00%
(1 parts sur un total de 100 parts)

SARL AGDC 99,92%
(1 224 parts sur un total de 1 225 parts)

SAS DA PARTICIPATION 9,75%
(300 000 actions sur un total de 3 228 017 actions)

SCI ROBUSTA 99,00%

PRODIA + 6,71%

C2S 66,66%

- V - INFORMATIONS OBLIGATOIRES DANS L'ANNEXE DE BASE

RAPPEL

ce complément d'informations s'impose lorsque l'entreprise satisfait à 2 des 3 conditions suivantes

total du bilan	> 4.000.000	EUROS
chiffre d'affaires HT	> 8.000.000	EUROS
nombre de salariés permanents	> 50	SALARIES

5.1 MONTANT DES REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION , DE DIRECTION , DE SURVEILLANCE

non communiqué car cette information conduirait a divulguer des rémunérations individuelles

5.2 VENTILATION DE L'IMPOT (Is) ENTRE ELEMENTS D'EXPLOITATION ET ELEMENTS EXCEPTIONNELS

MONTANT

RESULTAT	COURANT
RESULTAT	EXCEPTIONNEL
RESULTAT	TOTAL

0

5.3 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITE

non communiqué

5.4 VENTILATION PAR CATEGORIE DE L'EFFECTIF MOYEN

non communiqué

5.5 INDICATION DES ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

décalage entre régime fiscal et traitement comptable

Application de l'article 68 de la loi n° 87-1060 du 30.12.1987.
(Régime Fiscal spécifique en faveur des Groupes de Sociétés).

2 A D
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 Euros
Siège social : 68240 KAYSERSBERG
17, Grand Rue des prés
402 042 634 R.C.S. COLMAR

Procès-verbal des décisions de l'associé unique
en date du 29 mars 2019

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
Exercice clos le 30 septembre 2018

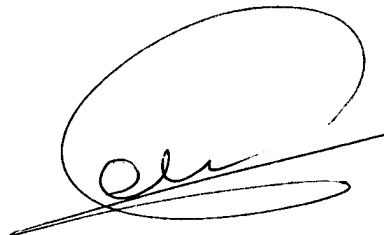
TROISIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT

La réserve légale ayant atteint le dixième du capital social, l'associé unique décide d'affecter l'intégralité du bénéfice de l'exercice écoulé s'élevant à 351 921,13 EUR, au compte « Autres réserves ».

L'associé unique reconnaît en outre, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'au titre des trois exercices précédents, le montant des dividendes distribués, ainsi que le montant des revenus distribués éligibles et non éligibles à la réfaction légale, se sont élevés à :

Exercice	Revenus éligibles à la réfaction légale		Revenus non éligibles à la réfaction légale
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2014/2015	--	--	--
Distribution exceptionnelle du 13.10.2015	20 000 EUR	--	--
2015/2016	--	--	--
Distribution exceptionnelle du 27.07.2017	157 500 EUR		
2016/2017			
Distribution exceptionnelle du 01.02.2018	150 000 EUR		

Le Président



**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

concernant

2 AD

Société par Actions Simplifiée
au capital de €. 100.000,00

**17 Grand Rue des Prés
68240 KAYSERSBERG**

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018

Période du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018



Monsieur l'Associé,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Décisions de l'Associé Unique en date du 29 mars 2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2 AD SAS relatifs à l'exercice clos le 30.09.2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous avons estimé que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes, sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01.10.2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

L'évaluation des titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 30.09.2018 s'établit à 1.421.400.- €, a été effectuée en conformité avec les méthodes comptables décrites dans l'annexe. Dans le cadre de nos travaux, nous avons revu le caractère approprié de ces méthodes comptables et, pour ce qui concerne les estimations, le caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimerons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

.../...

IV. VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES A L'ASSOCIE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

V. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

VI. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs, et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

.../...

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

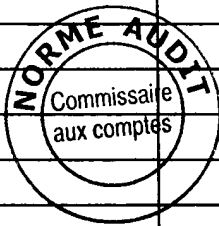
- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels, et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mulhouse, le 25 février 2019



NORME AUDIT SAS
Commissaire aux Comptes
Représentée par G. CHAPUIS

Désignation de l'entreprise : SAS 2AD		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 177 RUE DE BALE		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 4 0 2 0 4 2 6 3 4 0 0 0 3 8			Néant <input type="checkbox"/>					
		Exercice N, clos le, 30092018		N-1, 30092017				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement*	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	18 925	AG	18 123	802	
		Fonds commercial (1)	AH	1 086 305	AI		1 086 305	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	4 500	AK	4 500		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AP			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	4 500 875	AS	2 864 501	1 636 374	1 410 951
		Autres immobilisations corporelles	AT	816 368	AU	715 766	100 602	93 881
Immobilisations en cours		AV		AW				
Avances et acomptes		AX		AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (C)		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	2 031 804	CV	610 404	1 421 400	1 509 712
		Créances rattachées à des participations	BE		BO			
		Autres titres immobilisés	BD	613	BE		613	613
Prêts	BF		BG					
Autres immobilisations financières *	BH	8 485	BI	2 982	5 503	5 503		
TOTAL (II)		BJ	8 467 875	BK	4 216 276	4 251 599	4 106 966	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	206 219	BU		206 219	212 820
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	6 118	BW		6 118		
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	690 232	BY	109 054	581 178	525 958
		Autres créances (3)	BZ	664 846	CA		664 846	594 573
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Disponibilités		CF	461 456	CG		461 456	430 007	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	61 896	CI		61 896	22 283	
	TOTAL (III)	CJ	2 090 766	CK	109 054	1 981 712	1 785 641	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	10 558 641	1A	4 325 330	6 233 311	5 892 607	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	375 113	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

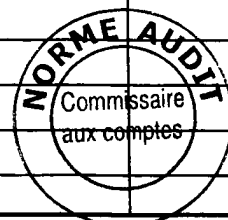
Désignation de l'entreprise SAS 2AD		Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :100.000.....)	DA	100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	3 476	3 476
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	10 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	2 687 642	2 452 099
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	351 921	385 543
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TO TAL (I)	DL	3 153 039	2 951 118
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
TO TAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
TO TAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	62 628	280 464
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	779 741	528 182
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 092 718	1 152 458
	Dettes fiscales et sociales	DY	584 133	588 625
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	81 772	60 192
Autres dettes	EA	414 160	272 348	
Compte régul.	EB	65 120	59 221	
TO TAL (IV)	EC	3 080 272	2 941 490	
Ecarts de conversion passif *	ED			
TO TAL GENERAL (I à V)	EE	6 233 311	5 892 607	
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 300 531	2 351 972	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 292	739	



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
Désignation de l'entreprise : SAS 2AD						Néant <input type="checkbox"/> *			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	5 858 916	FB	11 009	FC	5 869 925	5 435 303	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	608 358	FH	14 362	FI	622 720	542 903	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	6 467 274	FK	25 372	FL	6 492 646	5 978 206	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	6 901	7 347	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	171 900	132 967	
	Autres produits (1) (11)					FQ	95 443	91 147	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	6 766 890	6 209 667
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	1 997 978	1 909 944	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	6 601	(9 605)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 474 296	1 400 697	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	62 304	88 384	
	Salaires et traitements *					FY	1 249 261	1 015 367	
	Charges sociales (10)					FZ	361 393	279 352	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	536 425	470 052
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	109 054	104 319
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)						GE	248 896	266 843
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	6 046 208	5 525 354	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	720 682	684 314	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	24 933	14 914	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	24 933	14 914	
CHARGES FINANCIERS	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	178 312	150 000	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	11 896	16 694	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	190 208	166 694	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(165 275)	(151 780)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	555 407	532 534	

Désignation de l'entreprise SAS 2AD		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	5 810	4 314
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	263 654	429 817
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	269 464	434 131
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	14 039	8 731
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	231 085	337 395
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	245 124	346 126
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	24 339	88 005
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	227 825	234 996
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	7 061 287	6 658 713
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	6 709 366	6 273 170
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	351 921	385 543
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY		
		IG		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	107 714	108 651
		HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC		
		RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	67 581	11 821
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémen-taires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
DIVERS PRODUITS EXCEPTIONNELS				5 810
PRODUITS EXCEPTIONNELS VALEUR NETTE COMPTABLE				263 654
DIVERSES CHARGES EXCEPTIONNELLES		14 039		
CHARGES EXCEPTIONNELLES VALEUR NETTE COMPTABLE		231 085		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		



ANNEXE

annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le	30 SEPTEMBRE 2018	
dont le total est de	6 233 311	EUROS
et au compte de resultat de l'exercice clos le	30 SEPTEMBRE 2018	
dont le total des produits est de	7 061 287	EUROS
dégageant un resultat de	(Bénéfice)	351 921
		EUROS

l'exercice écoulé a une durée de 12 mois recouvrant la période
du 01.10.2017 au 30.09.2018

les notes et tableaux énumérés au sommaire ci-avant font partie intégrante des comptes annuels.

- I - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Au 30 septembre 2016, la société a déprécié les titres de participation " DA PARTICIPATION" qu'elle détient pour un montant de 610 404€ à hauteur de 282 091,94 euros soit 46,21 %
Au 30 septembre 2017, la société a décidé d'augmenter la dotation pour dépréciation d'un montant de 150 000 € afin de porter la provision à hauteur de 432 092 € soit 70%
Au 30 septembre 2018, la société a augmenté la provision d'un montant de 178 312 € afin de porter la dépréciation à 610 404€ soit 100% des titres.



les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base:

continuité de l'exploitation,
permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

la méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

2.1 DEROGATIONS AUX PRINCIPES, REGLES ET METHODES DE BASE, COMPARABILITE DES EXERCICES.

selon l'autorité des normes comptables n° 2014-03 du 5 juin 2014, aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalée.

2.2 CHOIX EFFECTUES DANS LES OPTIONS PROPOSEES PAR LE CODE DE COMMERCE,

selon l'article 214-9 du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014, relatifs à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, à la définition et la comptabilisation et l'évaluation des actifs n'a pas eu d'incidence significative sur ces comptes. En particulier il n'a pas été identifié d'immobilisations à amortir suivant le système des composants.



2.21 METHODE UTILISEE POUR LE CALCUL DES AMORTISSEMENTS

les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition) ou de revient.

le mode d'amortissement pour dépréciation choisi pour les différents postes d'immobilisations est précisé dans le tableau n° 2055.

DUREES MOYENNES D'AMORTISSEMENT	MODE	DUREE NOMBRE ANNEES
logiciels	L	1
constructions	L	20
agencements constructions	L	10
installations techniques, materiel	L / D	5
agencements divers	L	5-10
matériel de transport	L	4
meublier, matériel de bureau	L / D	3-6

L = linéaire

D = dégressif

2.22 METHODE UTILISEE POUR LE CALCUL DES PROVISIONS

les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

cette provision est constituée en fonction du risque encouru, chaque créance ayant fait l'objet d'une appréciation cas par cas.

2.23 METHODE UTILISEE POUR L'EVALUATION DES STOCKS ET EN-COURS

les stocks sont évalués suivant la méthode: "premier entré, premier sorti".

la valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais d'accessoires.

2.24 METHODE UTILISEE POUR L'EVALUATION DU FONDS DE COMMERCE

La durée d'utilisation de notre fonds commercial est non limitée et le fond commercial ne fait pas l'objet d'amortissement. En l'absence d'amortissement, un test de dépréciation annuel a été réalisé ; celui-ci ne faisant pas apparaître la nécessité d'une dépréciation.



- III - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS
AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- 3.1 **ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE**
SE REPORTER AU TABLEAU N° 2054
- 3.2 **ETAT DES AMORTISSEMENTS**
SE REPORTER AU TABLEAU N° 2055
- 3.3 **ETAT DES PROVISIONS**
SE REPORTER AU TABLEAU N° 2056
- 3.4 **ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES**
SE REPORTER AU TABLEAU N° 2057
- 3.5 **ELEMENTS CONSTITUTIFS DES FRAIS D'ETABLISSEMENT**
NON APPLICABLE
- 3.6 **ELEMENTS CONSTITUTIFS DES FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**
NON APPLICABLE
- 3.7 **ELEMENTS CONSTITUTIFS DU FONDS COMMERCIAL**



INFORMATIONS ET COMMENTAIRES SUR

PRODUITS A RECEVOIR

3.8 MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES DU BILAN				
PRODUITS	EXPLOITATION			314 909
PRODUITS	FINANCIERS			0
PRODUITS	EXCEPTIONNELS			0
NB	les montants sont indiqués HT		TOTAL	xx 314 909

CHARGES A PAYER

3.9 MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES DU BILAN				
			MONTANT DEDUCTIBLE	MONTANT NON DEDUCTIBLE
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES ORGANISMES DE CREDIT			1 292	0
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERS DIVERS			0	0
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES			618 608	0
DETTE FISCALES ET SOCIALES			435 674	8 447
DETTE SUR IMMOBILISATIONS			0	0
AUTRES DETTES			334 999	0
NB	les montants sont indiqués HT		TOTAL	1 390 573 8 447
			TOTAL (DEDUCTIBLE + NON DEDUCTIBLE)	1 399 020

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

4.0 MONTANT DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE INCLUS DANS LES POSTES DU BILAN				MONTANT
CHARGES	EXPLOITATION			61 896
CHARGES	FINANCIERES			0
CHARGES	EXCEPTIONNELLES			0
			TOTAL	xx 61 896

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

4.1 MONTANT DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE INCLUS DANS LES POSTES DU BILAN				
PRODUITS	EXPLOITATION			65 120
PRODUITS	FINANCIERS			0
PRODUITS	EXCEPTIONNELS			0
			TOTAL	xx 65 120



INFORMATIONS ET COMMENTAIRES SUR

(SUITE)

4.2	COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	NOMBRE xx	VALEUR NOMINALE
parts sociales en début d'exercice		2 000	50
parts sociales émises pendant l'exercice			
parts sociales remboursées pendant l'exercice			
parts sociales en fin d'exercice		2 000	50

- IV - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

CREDIT BAIL		MONTANT
REDEVANCES RESTANT A PAYER		
CREDIT BAIL MOBILIER		82 489
CREDIT BAIL IMMOBILIER		
TOTAL		xx 82 489

ENGAGEMENTS FINANCIERS DIVERS	MONTANT
EFFETS ESCOMPTEES	0
AVAL CAUTIONS	0
ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSION	98 064
FRAIS FINANCIERS A ECHOIR SUR EMPRUNTS	471
AUTRES ENGAGEMENTS	0
TOTAL	xx 98 535

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES	MONTANT
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES ORGANISMES DE CREDIT	61 336
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	0
AUTRES	0
TOTAL	xx 61 336



ENTREPRISES LIEES

5.0 (Indication des informations y afférentes résultant du bilan et compte de résultat)

SARL ALSACAFE (SIRET 332 847 698 000 54)
SARL AGDC (SIRET 381 494 244 000 50)

SOCIETE CONSOLIDANTE : SARL 2AD
177 RUE DE BALE 68 490 BANTZENHEIM
SIRET 402 042 634 000 38

LISTE DES PARTICIPATIONS

6.0

SARL ALSACAFE 99,98%
(8299 parts sur un total de 8 300 parts)

SCI MERCURE 99,00%
(99 parts sur un total de 100 parts)

SCI DAGE 1,00%
(1 parts sur un total de 100 parts)

SARL AGDC 99,92%
(1 224 parts sur un total de 1 225 parts)

SAS DA PARTICIPATION 9,75%
(300 000 actions sur un total de 3 228 017 actions)

SCI ROBUSTA 99,00%

PRODIA + 6,71%

C2S 66,66%



- V - INFORMATIONS OBLIGATOIRES DANS L'ANNEXE DE BASE

RAPPEL

ce complément d'informations s'impose lorsque l'entreprise satisfait
à 2 des 3 conditions suivantes

total du bilan	> 4.000.000	EUROS
chiffre d'affaires HT	> 8.000.000	EUROS
nombre de salariés permanents	> 50	SALARIES

5.1 MONTANT DES REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION , DE DIRECTION ,
DE SURVEILLANCE

non communiqué car cette information conduirait a divulguer des rémunérations individuelles

5.2 VENTILATION DE L'IMPOT (Is) ENTRE ELEMENTS D'EXPLOITATION ET ELEMENTS EXCEPTIONNELS

MONTANT

RESULTAT	COURANT
RESULTAT	EXCEPTIONNEL
RESULTAT	TOTAL

0

5.3 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITE

non communiqué

5.4 VENTILATION PAR CATEGORIE DE L'EFFECTIF MOYEN

non communiqué

5.5 INDICATION DES ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT
décalage entre régime fiscal et traitement comptable

Application de l'article 68 de la loi n° 87-1060 du 30.12.1987.
(Régime Fiscal spécifique en faveur des Groupes de Sociétés).

